

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince est de retour au Château de Marchais après avoir passé trois semaines au Château de Bad-Kreuth chez S. A. R. le Duc Charles-Théodore en Bavière.

Le Prince a séjourné également à Sigmaringen chez S. A. R. le Prince régnant de Hohenzollern, et à Stuttgart chez S. A. le Duc d'Urach.

On a appris avec grand plaisir que la Société des Bains de Mer prenait la louable initiative de donner, le dimanche 24 décembre, veille de la Noël, une grande fête de charité au bénéfice des Œuvres de la Croix-Rouge, pour les ambulances de la guerre sud-africaine, sans distinction de nationalité.

Cette fête commencera par un concert à dix heures du soir, dans la salle de théâtre, sous la direction de M. Léon Jehin, et avec le concours de l'orchestre et des chœurs. Il sera suivi d'un grand divertissement réglé par M<sup>me</sup> Ad. Gedda et dansé par les dames du corps de ballet.

A minuit, dans l'atrium, aura lieu le tirage d'une magnifique tombola, qui comprendra de nombreux lots offerts par les habitants de la Principauté et par la Colonie étrangère. La Société des Bains de Mer offrira pour cette tombola vingt mille francs de lots en espèces, avec cette condition originale que les gagnants seront tenus d'en employer le montant à des achats de leur choix qui devront être faits chez les commerçants de la Principauté.

Ces 20,000 francs seront répartis de la façon suivante :

1 gros lot de .....	5,000 francs
2 lots de .....	2,500 »
5 lots de .....	1,000 »
5 lots de .....	500 »
25 lots de .....	100 »

La salle de théâtre et l'atrium, dans lequel sera dressé un superbe Arbre de Noël, seront luxueusement décorés pour la circonstance.

La fête se terminera par un bal donné dans la salle de théâtre, spécialement aménagée à cet effet, pendant le tirage de la tombola.

Un avis ultérieur fera connaître les détails du programme et fixera le prix des billets d'entrée et de tombola.

L'initiative de cette fête est heureuse ; son caractère de bienfaisance et de neutralité permettra à tous, indistinctement, d'y prendre part. C'est au moment de Noël, c'est-à-dire à une époque où la Colonie étrangère est au grand complet. Dans ces circonstances, cette fête de charité est assurée de réussir brillamment et d'être digne des grandes infortunes qu'elle a pour but de secourir.

Pour augmenter l'importance de la loterie, la Société des Bains de Mer fait appel à la bonne

volonté des habitants de la Principauté et de la Colonie étrangère. Les lots en nature sont reçus jusqu'au jeudi 21 courant, au Casino, où ils feront l'objet d'une exposition particulière.

Pour compléter ce que nous avons précédemment dit au sujet du sauvetage du bateau la *Favorite* et des secours qui ont été fournis à son équipage, ajoutons que S. Exc. M. le Gouverneur Général a reçu d'un groupe de jeunes gens habitant la Principauté, la somme de 289 francs, produit d'une souscription qui fut ouverte au profit des capitaines et équipages des deux navires, la *Favorite* et la *Louise-Augustine*, fortement endommagés par la bourrasque du 16 novembre dernier.

Le chiffre total atteint par la souscription a été de 309 francs, sur lesquels 20 francs avaient été remis au capitaine de la *Favorite*, le lendemain même du sinistre.

S. Exc. M. le Gouverneur Général a bien voulu se charger de répartir cette somme de 289 francs entre les capitaines des deux navires, au prorata des dommages éprouvés par chacun d'eux.

Disons enfin, qu'en dehors de ces dons en argent, la nourriture des marins de la *Favorite* a été assurée, depuis le jour de l'accident jusqu'au jour où ils ont pu quitter Monaco, par les soins généreux du Bureau de Bienfaisance.

Grâce au redoublement de surveillance qu'exerce depuis quelques jours notre police, diverses arrestations ont été opérées, parmi lesquelles il faut mentionner les suivantes : le nommé Meyer Hubert, qui a été trouvé porteur de tout un arsenal d'outils destinés à commettre des vols, plus des papiers avec entête de divers consulats et 40 cartes de visite de l'un des consuls. Meyer a été écroué à la maison d'arrêt, à la disposition du Parquet ; puis cinq repris de justice dangereux, les nommés Bertolini, Garbesolio, Ceverini, Fascio et Guerin ayant à leur actifs, les quatre premiers, deux condamnations chacun pour vol, coups et blessures, le cinquième dix pour vol, escroquerie, mendicité et vagabondage, et un nommé Lardivo pour infraction à un arrêté d'expulsion précédemment pris contre lui. Les cinq ont été l'objet d'arrêts d'expulsion et reconduits à la frontière, le sixième a été écroué à la maison d'arrêt pour infraction à l'arrêté d'expulsion précédemment pris contre lui.

Enfin, les agents de la brigade de la Condamine, ont arrêté dans l'écurie de l'auberge de la Barrede-Fer, à la Condamine, où ils s'étaient introduits, les nommés Bava Louis, âgé de 19 ans, se disant employé d'hôtel, et Gallo Philippe, âgé de 14 ans, journalier, sans travail, tous deux nés à Alba (Italie) et l'un et l'autre sans domicile et sans moyens d'existence.

Tous deux, après signification d'un arrêt d'expulsion, ont été reconduits à la frontière italienne.

Les jardiniers travaillant sur la place Sainte-Barbe ont recueilli ces jours derniers un tiers d'écu d'argent fort bien conservé du Prince

Honoré III, du diamètre de 25 millimètres et du poids de 3 gr. 92.

Cette pièce, très rare, et dont nous ne connaissons aucun exemplaire, porte, au droit, le buste du Prince, jeune à longs cheveux, tourné à droite, avec la légende :

HONORATVS. III. D. G. PR. MONOECI.

Au revers quatre H couronnés en croix, autour d'une rose dans un cercle, cantonnés d'autant de fuseaux, avec la légende :

AVXILIVM. MEVM. A. DOMINO. 1735.

Ce type est le même que celui bien connu de la piécette de 3 sous en billon, reproduit dans l'ouvrage de M. Rossi (Monete dei Grimaldi) au n° 42 de la planche VIII. Il est probable que le même coin aura servi à la double émission des monnaies d'argent et de billon. C'est ce que nous confirme l'examen du sixième d'écu en argent que nous avons exposé à Anvers, du module de 21 millimètres et du poids de 1 gr. 30, du même type que la piécette de 6 blancs (id. n° 43).

Cette frappe d'argent a été opérée en même temps que celle des piécettes de billon destinées à remplacer celles de date antérieure.

Nous avons retrouvé, sur ce sujet, aux archives, un édit du Duc de Valentinois, Jacques (de Matignon) Administrateur de Monaco, en date du 14 juin 1734, portant décri des anciennes espèces qui devaient être échangées contre les nouvelles.

Cet édit fut rendu sur la proposition du Chevalier de Grimaldi, Gouverneur Général de la Principauté, à la suite d'un mémoire fort intéressant du Sr Monge, Directeur de la Monnaie de Monaco, en date du 21 juillet 1733, dans lequel il suppliait Son Altesse Sérénissime de « donner ses ordres au « plus tôt afin de ne perdre aucun moment de « temps et pour qu'on fasse travailler le graveur « que nous avons icy, qui assurément est fort « habile. »

Nous n'avons pas encore pu retrouver le nom de ce graveur. C. J.

Encore deux excellentes premières représentations à signaler depuis notre dernier numéro : c'est d'abord *Francillon*, une des œuvres les plus intéressantes et les plus spirituelles d'Alexandre Dumas fils ; c'est ensuite *le Vieux Marcheur*, la récente comédie ultra-fantaisiste de M. Henri Lavedan, que l'on pourrait appeler « l'enfant terrible de l'Académie ».

*Francillon* fut pour M<sup>lle</sup> Marthe Brandès et M. Le Bargy, les deux distingués sociétaires du Théâtre-Français, l'occasion d'un véritable triomphe, et ces deux protagonistes ont été fort bien secondés par un ensemble d'artistes remarquables.

*Le Vieux Marcheur* est assurément une des pièces les plus réjouissantes, mais aussi les plus osées du répertoire moderne. Comme dans le *Nouveau Jeu*, et peut-être plus encore, M. Henri Lavedan a donné libre carrière à sa verve spirituellement mordante pour peindre, de façon très réaliste, le monde des viveurs parisiens. De pareilles pièces ne sont acceptables qu'à la condition que les rôles en soient tous tenus par des artistes

qui « brûlent les planches », comme on dit en argot de théâtre : c'est le cas de la troupe réunie par M. Emile Simon.

M<sup>me</sup> Jeanne Granier, créatrice du rôle de Léontine Falempin, est exquise de naturel, d'intelligence et d'esprit. M. Noblet, qui est un des premiers comédiens de ce temps, a composé d'autre part le rôle capital du « vieux marcheur » avec une fantaisie extraordinaire et un soin d'observations qui dénote un art consommé. M<sup>lle</sup> Mary Burty est la plus affriolante et la plus délurée demi-mondaine qu'on puisse désirer. Enfin, M<sup>mes</sup> Lely Martilly, Berthe et Mihière, MM. Jipay, Maury, Deroy et Pongys complètent une interprétation de premier ordre à laquelle l'élégant public de Monte Carlo a largement su reconnaître, par ses applaudissements et ses bravos, le joyeux plaisir qu'il a pris à cet émoustillant spectacle.

Vendredi 15 et samedi 16 décembre, *Amants*, comédie en cinq actes de M. Maurice Donnay.

M. Léon Jehin, loin de se reposer sur les lauriers que lui tresse son public, s'applique au contraire à donner toujours du nouveau : c'est ainsi que jeudi dernier, deux auditions entièrement nouvelles rendaient le concert classique particulièrement intéressant.

D'abord, la *Symphonie en ut mineur* de Brahms, œuvre considérable, admirablement instrumentée et développée symphoniquement dans ce style souple et savant du premier symphoniste qui ait su continuer la tradition des grands maîtres.

Ensuite, l'exécution de l'*An Mil*, une œuvre fort travaillée de Gabriel Pierné, et qui sert de commentaire à la légende bien connue ; le compositeur a divisé son œuvre en trois parties : *Miserere mei*, fête des fous et de l'âne et enfin *Te Deum laudamus*. Chacune de ces parties est empreinte d'un caractère différent, mais nous avons goûté principalement la pittoresque fête des fous, très curieuse de rythme et d'instrumentation.

Le public a chaleureusement applaudi cette œuvre pleine de talent, d'ailleurs interprétée à la perfection par l'orchestre et les chœurs.

Mentionnons encore au même concert l'*Invitation à la valse*, la célèbre composition de Weber, arrangée ou dérangée, comme il vous plaira, par Weingartner. Cette transcription ingénieuse et savante, pour n'être pas des plus agréables, a néanmoins amusé les musiciens présents.

Dans son audience du 5 décembre courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Joseph Ferrari, né à San Remo (Italie), le 23 février 1858, maçon, demeurant à San Remo, 48 heures de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Antoine Panosso, né à Piovenne (Italie), en mai 1873, ouvrier mineur, demeurant à Cabbé-Roquebrune, un mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive) et rébellion ;

François Giordano, né à Dolceacqua (Italie), le 16 juillet 1871, maçon, demeurant à la Turbie, un mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive).

Dans son audience du 7, le même Tribunal a condamné :

Edmond Vasset, né au Havre (Seine-Inférieure), le 20 novembre 1831, chanteur ambulancier, sans domicile fixe, quinze jours de prison, pour mendicité ;

Marie Biancheri, femme Lorenzi, née à Vintimille (Italie), en février 1866, sans profession, demeurant à Monaco, 48 heures de prison et 25 francs d'amende, pour violences et voies de fait ;

Christine Costa, veuve Barbero, née à Masserano (Italie), en juillet 1833, épicière à Monaco, 16 francs d'amende, avec confiscation du poids saisi, pour détention d'un faux poids ;

1<sup>o</sup> Clémentin-Hippolyte-Antoine Coscioli, né à Monaco, le 10 décembre 1873 ; 2<sup>o</sup> Alexandre Car-

lotto, né à Ceva (Italie), en octobre 1867, tous les deux négociants à Monaco, 16 francs d'amende, pour exercice d'une profession sans autorisation ;

1<sup>o</sup> Albert Derennes, né au Havre (Seine-Inférieure), le 24 mars 1878, matelot ; 2<sup>o</sup> Henri-CloDOMIR Jauffret, né à Cuers (Var), le 13 septembre 1882, matelot, quinze jours de prison (par défaut), pour outrages par paroles envers le maître de port de Monaco.

Hier matin, un employé de la C<sup>ie</sup> P.-L.-M. découvrait sur la voie du chemin de fer, à la hauteur de la plage du Tenao, un cadavre horriblement mutilé. Il s'empressa de prévenir la Police, et M. Çodur, commissaire, se rendit immédiatement sur les lieux, en compagnie de M. le docteur Marsan, lequel conclut que l'événement devait remonter au milieu de la nuit de dimanche à lundi.

Dans une des poches de ce désespéré, M. le Commissaire de Police découvrit un carnet au nom de Giuseppe Novaro, né à Oneglia (Italie), journalier, demeurant 12, rue de la Turbie, à la Condamine ; le carnet portait en outre mention d'une scène de famille qui avait eu lieu chez Novaro la veille au soir, et à laquelle il faut attribuer l'acte fatal auquel ce malheureux s'est livré. Ajoutons qu'il laisse une femme, qui est marchande de fruits à la Condamine, et quatre enfants en bas âge.

CHEMINS DE FER DE PARIS à LYON et à la MÉDITERRANÉE

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 23 décembre 1899 seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 5 janvier 1900.

Jeudi 14 décembre 1899, à 2 heures et demie

5<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

avec le concours de M<sup>me</sup> GIRY-VACHOT, de l'Opéra

et des CHŒURS du Casino

Chef des Chœurs : M. LOUIS VIALET.

*Symphonie Pastorale* (n<sup>o</sup> 6)..... Beethoven.

A. Impression agréable à l'aspect de la nature  
— B. Scène au bord du ruisseau — c. Réunion joyeuse des villageois, orage, tempête, chant des bergers, hymne de joie et de reconnaissance après l'orage.

*L'Apprenti Sorcier*, scherzo (1<sup>re</sup> audition). Paul Dukas.  
(D'après une ballade de Goethe).

*Air du Rossignol*..... Lebrun.  
Madame GIRY-VACHOT. (1761)  
Flûte : M. GABUS.

Marche funèbre du *Crépuscule des Dieux*. Wagner.  
(*Gotterdammerung*).

A. *Air de Gyplis*..... Desjoyeaux.

B. *Polonaise des Vêpres Siciliennes*..... Verdi.  
Madame GIRY-VACHOT.

Alleluia du *Messie*..... Haëndel.  
Avec les CHŒURS.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Nous donnons ci-après le programme des Concours :

Concours Tri-Hebdomadaires

PREMIÈRE SÉRIE

Lundi 18 décembre 1899. — *Prix d'Ouverture*, 500 fr.  
Mercredi 20 décembre. — *Prix d'Hiver* (handicap), 500 fr.  
Vendredi 22 décembre. — *Prix de Décembre* (handicap), 500 francs.

Mardi 26 décembre. — *Prix de Noël*, 500 francs.

Jeudi 28 décembre. — *Prix du Stand* (handicap), 500 fr.

Samedi 30 décembre. — *Prix de Janvier* (handicap), 500 francs.

Mardi 2 janvier 1900. — *Prix Saint-Trivier*, 500 francs.

Jeudi 4 janvier. — *Prix Verdavaine* (handicap), 500 fr.

Concours Préparatoires

Samedi 6 janvier. — *Prix Lonhienne* (handicap), 1,000 fr.

Lundi 8 janvier. — *Prix de Soragna*, 1,000 francs.

Mercredi 10 janvier. — *Prix Briasco*, 1,000 francs.

Samedi 13 janvier. — *Prix Journu* (handicap), 1,000 fr.

Mardi 16 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 17 janvier. — *Prix Hall*, 1,000 francs.

Vendredi 19 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 francs.

Lundi 22 janvier — *Prix Gajoli* (handicap), 1,000 francs.

Les Grands Concours Internationaux auront lieu les 23, 25, 29, 30, 31 janvier et 5, 7 février 1900.

Nous empruntons au *Bulletin de la Société de Législation comparée* la note suivante sur le **Barreau de Monaco** :

Dans la Principauté de Monaco, comme en France, la profession d'avocat est considérée comme libérale. Elle y jouit d'une estime légitime et ceux qui l'exercent vivent en bons rapports avec les magistrats.

Plusieurs avocats exercent des fonctions gratuites et honorifiques, comme celles de l'administration municipale ou des œuvres de bienfaisance, quelques-uns même sont investis de la qualité de consuls par des gouvernements étrangers.

Le nombre des membres du barreau monégasque est assez restreint par la force des choses. La faculté de confier la plaidoirie de certaines affaires à des avocats étrangers, avec l'autorisation du Président du Tribunal Supérieur, tend à passer en habitude et contribue au maintien de ce petit nombre. Il était moindre encore autrefois, car le recours au ministère des défenseurs (non obligatoire pour les parties) était d'autant moins fréquent qu'il pouvait être plus facilement évité, grâce à la simplicité des causes à juger. Cependant tous les intéressés n'étaient pas en état de suivre tous les détails de la procédure, et, pour faciliter le recrutement du barreau, on avait dû admettre à y prendre place des *défenseurs* non pourvus des grades de Docteur ou de Licencié en droit.

De même qu'on l'avait admis en France pour les avoués, on n'exigeait d'eux que des conditions de moralité et de capacité pratique, acquises en qualité de secrétaires d'avocats, ou de clercs d'avoués ou de notaires durant trois ans au moins. Ils étaient nommés par le Président du Tribunal Supérieur.

Au bout de cinq ans d'exercice, les défenseurs qui avaient rempli les fonctions de leur ministère avec zèle, intégrité et capacité, pouvaient être nommés avocats par le Prince sur la présentation du Président du Tribunal Supérieur et sur l'avis de l'Avocat Général.

A l'heure actuelle, tous les anciens défenseurs ont disparu du tableau, et il n'y aura plus que des avocats pourvus des mêmes grades universitaires qu'en France, d'où ils viennent.

Le Code de procédure civile de 1896 les désigne sous le nom d'avocats-défenseurs pour tenir compte de la dénomination employée dans les anciens textes et parce qu'ils sont chargés non seulement de la plaidoirie, mais aussi de la procédure, confiée en France aux avoués.

L'immigration progressive des étrangers dans la Principauté a multiplié le nombre des affaires contentieuses et compliqué le rôle des avocats, en les mettant aux prises avec les questions les plus ardues et les plus variées du droit international privé.

Le nouveau Code de procédure civile (1) respecte l'antique tradition monégasque, qui autorise les parties à comparaître en personne et à plaider elles-mêmes devant les tribunaux, si mieux elles n'aiment s'y faire représenter par un avocat. Toutefois, il les oblige à constituer un avocat-défenseur si la cause présente des difficultés exceptionnelles ou lorsque le Tribunal reconnaît que les parties sont empêchées par la passion ou l'inexpérience de discuter leur cause avec la décence convenable ou la clarté nécessaire.

Les avocats ne peuvent être inscrits au tableau avant l'âge de 21 ans, et sont tenus de faire un an de stage. Une fois inscrits, ils peuvent plaider devant toutes les juridictions : Justice de Paix, Tribunal Supérieur, Conseil de Révision.

Avant d'entrer en fonctions, ils doivent prêter, devant le Tribunal Supérieur, le serment prescrit par l'article 159 de l'Ordonnance du 10 juillet 1859 sur l'organisation judiciaire.

(1) Promulgué le 5 septembre 1896.

La profession d'avocat est incompatible avec les fonctions judiciaires permanentes, avec celles de notaire, greffier, huissier, et avec les emplois à gages. Toutefois, les avocats peuvent être juges suppléants tant aux Tribunaux qu'à la Justice de Paix. Ils peuvent être appelés dans les cas déterminés par la loi, à suppléer les juges ou les officiers du ministère public, sans être admis à refuser, sinon pour justes motifs.

Faute de se conformer exactement aux devoirs de leur profession, qu'ils doivent remplir avec zèle, modération, désintéressement et probité, les avocats sont passibles des peines disciplinaires suivantes : 1° l'avertissement ; 2° la censure ; 3° la réprimande ; 4° la suspension pendant un temps qui ne peut excéder une année ; 5° la radiation du tableau.

Ces peines sont appliquées d'office ou sur plaintes par le Tribunal Supérieur d'après les réquisitions de l'Avocat Général. La suspension et la radiation du tableau ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par le Prince.

Les avocats fixent eux-mêmes leurs honoraires, mais, au cas où cette fixation excéderait les bornes d'une juste modération, le Président la réduirait en égard à l'importance de la cause et à la nature du travail. En cas de réclamation contre la taxe du Président, on pourrait se pourvoir devant le Tribunal Supérieur.

C. JOLIVOT.

## Lettre de Paris

Paris, 10 décembre.

Paris est décidément oublieux envers ceux qui le charment : Le flot de l'ingratitude entraîne les noms de ceux qui si longtemps ravirent la capitale, jusqu'au jour où une circonstance fortuite remet en lumière tel ou telle artiste, plein de talent encore, et qui mériterait moins d'indifférence ; c'est ainsi que l'autre jour, à l'occasion d'une matinée à bénéfice donnée à l'Opéra-Comique, nous avons revu cette délicieuse Anna Judic dans la jolie pièce de Costé et Philippe Gille, les *Charbonniers*.

Judic avait quitté sa retraite d'Avallon pour venir en aide à un camarade malheureux. Le spectacle avait été fort bien composé. Tous les grands théâtres étaient représentés par leurs « étoiles ». Les *Charbonniers* avec Judic, Huguenet, Baron, Germain terminaient le programme. C'était le bouquet du feu d'artifice.

Malheureusement, toutes ces matinées ont un défaut : elles sont trop longues. Celle-ci, commencée à deux heures, se prolongeait indéfiniment, et déjà, le public donnait des signes de lassitude, quand, soudain, dans le légendaire décor du commissaire de police, Judic entra. Et tout de suite, il se fit un grand silence de curiosité et d'attention. Les ouvreuses de M. Carré n'osèrent plus « apporter les vestiaires ». Les plus pressés qui devaient dîner en ville — car il était sept heures — ne songèrent plus à quitter leur fauteuil. Judic parlait, Judic chantait. La magicienne avait opéré. On bissait, on trissait les duos et les couplets ; on ne se fatiguait point de voir, d'entendre et d'applaudir celle à qui, une mystérieuse Thessalienne dut révéler le secret des charmes...

... Et on se rappelait les étapes de sa prestigieuse célébrité. D'abord, la petite Damiens, la nièce de Montigny, l'enfant de la balle, gaminant dans le café du Gymnase, où fréquentaient Gozlan, Thiboust, Bayard, Landrol, Lafontaine, Bressant, et l'anecdote de Lesueur, qui versa sur sa tête quelques gouttes qui restaient au fond de son verre en disant :

— Je te baptise comédienne !

Puis, son entrée à l'Eldorado, avec le père Lorge, son passage au Gymnase, dans *L'Affaire est arrangée*, de Cadol, et les *Grandes Demoiselles*, de Gondinet ; et enfin, les années d'attente et de déception dans la maison maternelle, où elle poussait le fer à repasser...

Et, tout à coup, la vedette et la gloire avec l'opérette de Vasseur, sur laquelle on ne comptait pas, comme toujours, et qui sauva la direction des Bouffes. La voilà divette, créant un genre, après les Schneider, les Théo, les Zulma Bouffar. Et c'est la fortune, les tournées triomphales, les cadeaux princiers, le rêve réalisé des couturières de Scribe :

J'aurai des titres, des livrées !  
A la cour, j'aurai mes entrées !  
J'aurai ma loge à l'Opéra,  
Et de loin on me lorgnera ! (bis)

Pourtant, depuis quelques années, le nom de Judic avait disparu de l'affiche, et on ne l'avait revu qu'en passant, au Gymnase, dans *l'Age difficile*, où elle avait créé un rôle d'une façon charmante, avec, s'il vous plaît, des cheveux blancs. Laissera-t-on, désormais, cette exquise nature de

comédienne s'éteindre dans l'obscurité ! Nous savons pourtant un théâtre, le premier de France, qui lui conviendrait à merveille, et où elle rendrait de grands services. Allons, messieurs, de la rue de Richelieu, songez-y.

\* \* \*

On commence à rendre justice à Glück, il est temps, et c'est aujourd'hui le théâtre de la Renaissance qui a eu l'heureuse idée de monter *Iphigénie en Tauride*.

*Iphigénie en Tauride*, qui fut représentée pour la première fois à l'Opéra, le 18 mai 1779, et qui resta cinquante ans au répertoire, passait, à juste titre, pour un chef-d'œuvre.

MM. Milliaud eurent cent fois raison de remettre à la scène cette belle et noble tragédie lyrique, ignorée de la plupart d'entre nous (sauf au piano, et encore !)

Malheureusement, le théâtre de la Renaissance, très exigü, se prête peu, nous paraît-il, au déploiement des ballets, des masses chorales et de la figuration.

Les pompes et les solennités y sont à l'étroit.

Beaucoup de bonne volonté, beaucoup d'intelligence dépensées pour cette reconstitution, méritent néanmoins des éloges.

Je signale, cependant, au quatrième acte, qui n'est pas le meilleur, un détail regrettable et quasi choquant : une mesquine statue de la Diane de Gabies.

Il existait une Diane ou Artémis « Taurique », qu'on vénérât en un temple de Sparte (elle avait au front les cornes, le croissant de la lune, d'où, peut-être, Taurique), et qui eut été tout à fait en situation à la Renaissance.

Les divertissements ne m'ont pas semblé davantage d'époque. Mais j'imagine que l'on a suivi les traditions du siècle dernier, ce qui serait une curiosité de plus.

De l'ensemble de cette imposante partition, se dégage comme une impression religieuse.

On la sent classique aussi, et fort au-dessus de la discussion, parce que d'un autre âge, et dans son genre, parfaite. L'orchestration très savante et très curieuse, pour un compositeur né en 1714. Le songe d'Iphigénie, l'hymne à Diane, l'air de Pylade : « Unis dès la plus tendre enfance », et la scène des Euménides m'ont surtout frappé.

M<sup>lle</sup> Jeanne Raunay fut une Iphigénie impeccable, très simple, pleine de grâces et d'un tact touchants, avec une voix pure et un style excellent. Ses voiles rouges et noirs, sur sa couronne de lauriers verts, ne la font pas ressembler au Dante. Véritable succès personnel. M. Cossira s'attira de légitimes applaudissements ; et M. Soulacroix, qui, vraiment, n'a ni le masque, ni les moyens tragiques, nous a désarmés par son timbre, sa méthode et sa prononciation.

Enfin, je me montrerai très aimable pour tout le monde, y compris l'auteur, qui n'en a pas besoin, en disant que l'on acclama longuement l'ouvrage, ses interprètes et les musiciens du maître Danbé.

La soirée commençait par une intéressante conférence spirituelle et documentée de M. George Vanor, sur le chevalier Glück. Saviez-vous qu'il fût dans les meilleurs termes avec Piccini ?

Il n'avait pas seulement du génie, il avait encore un bon caractère.

\* \* \*

Une attraction parisienne, « la Vie au Pôle Nord », morte d'anémie, a été vendue ces jours-ci judiciairement.

On a tout soldé, le bateau le *Fram*, les chaises du café-bar et la grosse caisse de l'orchestre. Tous les menus objets se sont vendus à peu près ; mais une véritable crise semble s'être abattue sur les animaux de ménagerie.

Là, comme ces jours derniers chez le belluaire Pezon, les ours dressés ou non, ont trouvé difficilement acquéreurs.

Sept ours ont été adjugés pour mille francs. C'est, paraît-il, la direction du Nouveau-Cirque qui a fait cet achat.

Deux rennes — qui peuvent s'atteler comme des chevaux ! disait l'aboyeur — ont trouvé preneur à 12 fr. pièce.

Un pingouin, que l'on prétend dressé, a été vendu 155 francs ! A ce prix-là, on aurait une cage de serins hollandais beaux chanteurs.

L'enchère la plus curieuse a été, sans contredit, celle des phoques.

Trois phoques, d'une taille respectable, ont été adjugés pour la somme dérisoire de 51 francs !

Les bêtes compriment-elles que le coup de marteau du commissaire-priseur décidait de leur sort ? Toujours est-il que, l'adjudication faite, elles ont poussé, de concert, des cris gutturaux et assourdissants.

Et, comme la nuit tombait, sur le simili Pôle Nord, public et adjudicataire ont quitté la place, observés par un couple de cormorans qui n'avait pas trouvé acquéreur. Les oiseaux, pensifs, méditaient, sans doute, sur la fragilité des banquises en carton-pâte.

\* \* \*

La dix-septième exposition annuelle de la Société internationale de peinture et sculpture est ouverte, aujourd'hui, galerie Petit. Elle nécessite la même observation qui a déjà été faite, à savoir qu'elle ne justifie pas suffisamment son enseigne internationale. Ou bien, si le mouvement d'art de l'Europe et des deux Amériques est représenté avec exactitude par les spécimens ici présents, ce mouvement d'art se réduirait à peu de chose, ou à quelque chose de simplement aimable.

Par politesse, sans doute, les artistes français semblent également s'effacer, encore que les murailles soient ornées de pages vives et gracieuses de M. Besnard, de M. J.-J. Rousseau, de la poésie d'octobre de M. Albert Gosselin, des douces lumières lunaires de M. Chudant, des champs de M. F. Bouchor, des paysages de ville de M. Dagnaux, des bateaux de M. Legout-Gérard, des brumes vénitiennes de M. Saint-Germier, et de nombre de portraits et de scènes où nous retrouvons nos peintres de Paris. L'ensemble tient du Salon annuel et de l'Exposition du Cercle.

Heureusement, il y a Whistler qui expose, avec des ébauches, d'harmonies délicieuses, deux petits panneaux d'une force concentrée extraordinaire : une figurine de femme, délicate, nerveuse comme un Tanagra, — et une figurine d'homme, désignée *le Philosophe*, et qui est, en effet, une merveille de philosophie et de peinture.

S. L.

## LETTRES ET ARTS

**Académie française.** — M. Georges de Porto-Riche fait connaître qu'il pose sa candidature au fauteuil de M. Cherbuliez aussi bien qu'à celui de M. Pailleron.

**Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** — Dans la dernière séance M. Wallon, secrétaire perpétuel, a donné lecture du décret ratifiant l'élection de M. Edmond Pottier comme membre ordinaire de la Compagnie, en remplacement de M. Devéria. M. Pottier a été aussitôt introduit en séance et a reçu les compliments de bienvenue du président, qui l'a invité à prendre place parmi ses confrères.

L'Académie a été saisie d'une proposition tendante à donner à la mission archéologique d'Indo-Chine le titre d'Institut archéologique d'Indo-Chine. Cette question sera examinée par la commission compétente.

Les académiciens ont ensuite pris connaissance d'une invitation que leur adresse l'Académie de Berlin à assister aux fêtes que célébrera cette Académie à l'occasion de son deuxième centenaire, le 20 mars prochain.

La séance s'est terminée en comité secret pour l'examen des titres des candidats au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par la mort de M. Menant.

**Le monument d'Alexandre Dumas.** — Pour le monument d'Alexandre Dumas fils, le sculpteur R. de Saint-Marceaux évoquera, près du grand dramaturge, une théorie de femmes dont la première, forme délicate et poétique, représentera la Dame aux Camélias, la touchante et mélancolique héroïne.

Pour exécuter cette figure, l'artiste a l'intention de demander à M<sup>me</sup> Alexandre Dumas de vouloir bien lui prêter le beau portrait à l'huile de Marie Duplessis — la Marguerite Gautier du roman et du drame — que lui a légué son mari.

## MARINE ET COLONIES

**Les Marines marchandes.** — A propos de marine, notre confrère anglais *l'Engineering* nous fournit un tableau de statistique d'après lequel la France, du sixième rang qu'elle occupait en 1894, est passée au cinquième. On ne peut guère, il est vrai, se réjouir de cette amélioration, d'ailleurs toute relative, qui tient à une diminution marquée dans la flotte des colonies britanniques. Cette diminution est en effet plus que compensée par l'accroissement de la mère-patrie.

Pour 100 tonnes possédées par l'Angleterre, les Etats-Unis n'en ont que 19 1/2, l'Allemagne 16 3/4, la Norvège 13, la France 8 3/4, l'Italie 6 3/4, l'Espagne 5, la Russie 4 3/4, la Suisse 4 1/2, la Hollande 3 1/2, le Danemark 3 1/3, et l'Autriche-Hongrie 3/4.

**Les grands voiliers.** — Deux *mammouth schooners* sont en chantier dans les Etats du Nord, l'un à Camden et l'autre à Bath, d'après le *Yacht*.

La goélette en construction à Camden est pour le compte du capitaine John-G. Crowby, déjà propriétaire de plusieurs grands schooners, à six mâts. Ses dimensions sont : 96 mètres de quille et 105 m. 60 sur le pont. Le tonnage net sera de 2,750 tonnes et le navire pourra porter en lourd environ de 5,000 à 5,500 tonneaux de houille. Sa construction durera presque une année et occupera plus de cent ouvriers.

Son rival à Bath est construit dans les chantiers de Nathaniel T. Palmer et a à peu près les mêmes dimensions.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 3 au 10 Décembre 1899		
SANTO STÉFANO, cutter <i>Antonino</i> , it., c. De Pirro,	charbon.	
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr. c. Tassis,	sable.	
Id. b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy,	id.	
Id. b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.	
Id. b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour,	id.	
Départs du 3 au 10 Décembre		
HUELVA, vap. <i>Neptunus</i> , suédois. c. Andersson,	sur lest.	
TORRE-SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , it., c. De Dominici,	id.	
SAVONE, bal. <i>S. Ciro Medico</i> , it., c. Salvator,	id.	
ANTIBES, cutter, <i>Antonino</i> , it., c. De Piro,	charbon.	
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Sammartin,	sur lest.	
CANNES, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy,	id.	
Id. b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	id.	
Id. b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.	
Id. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	id.	

AVIS

Monsieur Umberto SEMEGHINI a l'honneur de prévenir le public qu'ayant quitté la Maison Séries, où il est resté pendant sept ans comme contremaître, il vient de fonder à Monte Carlo une **Entreprise de Peinture, Vitrierie et Papiers peints**, rue Paradis, maison Trucchi, derrière l'Hôtel Victoria.

Monsieur et Madame Ernest MARCHESSAUX ; Monsieur et Madame Sylvain GARÇON ; Monsieur et Madame René MARCHESSAUX et familles remercient sincèrement les parents, amis et connaissances qui se sont associés à leur douleur en assistant aux obsèques de

**Blanche-Pauline-Sylvie MARCHESSAUX** leur fille et petite-fille, décédée à Monaco, le vendredi 8 décembre 1899, à l'âge de dix mois.

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au capital de 300,000 fr. Siège social : Chemin du Cap d'Aglio

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, à Monaco, pour le **Vendredi 29 Décembre courant, à 3 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport des Commissaires des comptes ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Approbation des comptes, décharge à qui de droit ;
- 4° Nomination des Commissaires des comptes ;
- 5° Nomination d'Administrateurs ;
- 6° Rétribution des Commissaires des comptes.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Eugène PERRIER**, teinturier, ayant demeuré à Monaco, sont invités à se rendre, le **20 décembre courant, à 2 heures de l'après-midi**, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, pour assister à la reddition de compte du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S'-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

BONNE OCCASION

Une des plus importantes maisons de fleurs de Monte Carlo, et des mieux situées, avec riche installation et bonne clientèle est à remettre.

Long bail, loyer très avantageux.

S'adresser au bureau du Journal

Il fallait au **FIGARO ILLUSTRÉ** pour finir le siècle — et l'année 1899 — un numéro chef-d'œuvre et c'est bien ce qu'il apporte avec son fascicule de Noël. Avec les deux admirables grandes doubles primes en couleurs, *Une visite à bord de Rossi*, *Le Théâtre au Village d'Allonzo Perez*, gravures qui méritent l'encadrement et qui par leur bon marché défient toute concurrence, il donne un numéro tout en couleur ou près d'une charmante nouvelle l'*Obstacle* de René Maizeroy, illustré par Wostry le peintre maintenant attiré des élégances féminines et équestres, figure l'étonnant poème-nouvelle de M. Fiérens Gevaert, *la Cantilène d'Eulalia*, dont chaque page a été, par M. L. Chalon, décorée tout entière avec un art infini, des procédés nouveaux et un côté moderne tout à fait rare dans un cadre du xiv<sup>e</sup> siècle, enfin la *Légende du Tœnnikel* racontée et illustrée par M. P. Kauffmann et une pantomime japonaise, *le Mauvais rêve*, l'exquise imagination de Félix Régamey, suivie geste à geste, par le pinceau de l'auteur, en sorte que c'est là pour le théâtre mondain le plus exquis modèle.

Prix du numéro : 3 francs 50

GRAND BAZAR MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo ; elle est renommée pour ses articles de luxe en ombrelles. Les grandes dames habitant la Principauté et le Littoral l'honorent chaque saison de leur présence et y font de nombreux achats. Elles y trouveront cette année des merveilles de nouveauté vendues à des prix défiant toute concurrence. Citons particulièrement les objets de maroquinerie, de jeux de salon ; papeterie, articles de voyage, parfumerie, grandes roulettes de précision.

PRIX FIXE

English spoken — Man spricht deutsch

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

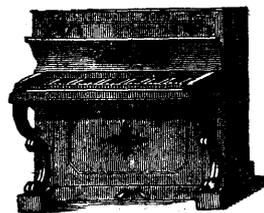
HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M<sup>te</sup> le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

Imprimerie de Monaco — 1899

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
4	767.4	66.7	66.4	66.4	66.0	14.0	16.0	15.0	13.0	12.8	76	N.-E. léger	Nuageux		
5	61.2	59.0	58.2	58.3	58.4	13.0	15.0	14.0	12.8	12.8	81	—	—		
6	57.4	56.0	54.8	55.0	55.0	14.0	16.5	15.0	14.0	13.7	80	—	Variable		
7	52.7	51.5	49.5	49.0	48.4	15.0	16.5	15.0	14.5	13.5	83	S.-O. léger	Couvert		
8	45.0	43.5	43.4	43.4	44.0	14.5	15.0	14.5	13.5	13.5	82	N.-E. léger	Nuageux, pluie		
9	47.0	47.0	49.2	49.2	50.2	13.0	12.5	11.7	11.0	9.7	83	—	—		
10	52.0	51.9	53.0	53.0	54.0	7.5	8.6	9.0	8.4	7.8	84	N.-E. fort	Nuageux, pluie et neige		
DATES						4	5	6	7	8	9	10	Pluie tombée : 5 <sup>mm</sup> 2		
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	16.5	15.5	17.0	17.0	15.0	14.0	9.4		
						Minima	12.0	11.5	13.0	12.5	13.0	8.5	6.2		

LE SANITA

Tous les tissus et produits : **LE SANITA à la Tourbe Pasteurisée** : Gilets, Caléçons. Chaussettes, Feutres, etc. En vente chez **M. Bernard TREGLIA, Au Bon Marché**, 12, rue Caroline, MONACO.